

# PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-14 DU 25 SEPTEMBRE 2023

relatif à

## LA DEMANDE DE CRÉDIT D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ

### RAPPORT DE MINORITÉ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le présent rapport de minorité, considérant que :

- Le montant de CHF 10'283'300 TTC – qui ne comprend pas l'augmentation de la TVA en 2024 – n'est pas admissible s'agissant du simple réaménagement d'espaces extérieurs, et qu'aucune variante plus économique n'a été présentée
- Le projet retenu réduit de façon inadmissible l'espace de ladite Place du Marché, espace déjà restreint
- Le projet retenu comporte de nombreux équipements totalement inutiles dont le prix est injustifié et injustifiable, en disproportion énorme avec les coûts des futurs besoins indispensables de la Commune
- Le préavis tel que présenté, c'est-à-dire sans distinction des quatre lots qui constituent le projet, ne permet pas au Conseil de se déterminer en connaissance de cause sur les contenus précis de chaque lot et leurs coûts respectifs

En conclusion, le présent rapport de minorité a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis N° 2023-14 du 25 septembre 2023
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour
- Oûi le présent rapport de minorité

décide de renvoyer le préavis N° 2023-14 du 25 septembre 2023 en Municipalité pour l'étude et la proposition d'une réduction drastique de son coût global, un tri sévère de ses contenus et un respect accru des données existantes.

Aigle, le 26 novembre 2023,

pour le rapport de minorité, Anny Hertig

*ANNY HERTIG*